



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juillet 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2–27 juillet 2007

Point 13 a) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : développement durable

Projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), sur la base de consultations officielles

Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural

Le Conseil économique et social,

Rappelant la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2003¹, qui insiste sur l'importance d'alliances et de partenariats entre acteurs de différents secteurs pour la promotion d'un développement rural intégré,

Rappelant également la résolution 60/215 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2005,

Rappelant également ses résolutions 2004/49 du 23 juillet 2004 et 2005/42 du 26 juillet 2005 sur l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural, appuyant le fait que Madagascar et la République dominicaine soient les deux premiers pays pilotes pour l'Alliance,

Soulignant l'importance de la contribution du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile en général à la mise en œuvre des textes issus des conférences organisées sous les auspices des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes,

Rappelant le rôle central et la responsabilité primordiale des gouvernements dans la prise des décisions aux échelons national et international,

Ayant à l'esprit les résolutions 58/129 et 60/215 de l'Assemblée générale, en date des 19 décembre 2003 et 22 décembre 2005, respectivement, intitulées « Vers

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 3* (A/58/3/Rev.1), chap.III, par. 35.

des partenariats mondiaux », dans lesquelles, notamment, l'Assemblée recense les principes et objectifs de ces partenariats et se félicite de la création de nombreux partenariats au niveau local, entre divers organismes des Nations Unies, États Membres et autres parties prenantes, dont l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural,

Se félicitant de l'examen de la question du développement rural par la Commission du développement durable au cours de son cycle de mise en œuvre 2008-2009,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général²;

2. *Se félicite* de l'appui fourni par les États Membres, les organismes du système des Nations Unies, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes en faveur des efforts des pays pilotes pour l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural;

3. *Prend acte* de la création récente de la Public-Private Alliance Foundation, comme décrit dans la lettre en date du 8 juin 2007 adressée par les représentants de Madagascar et de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies au Président du Conseil économique et social³;

4. *Se félicite* de l'intérêt exprimé par les Gouvernements angolais et éthiopien de faire de leur pays les troisième et quatrième pays pilotes pour l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés;

5. *Invite* tous les États Membres, ainsi que les fonds, programmes et organismes du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, la société civile, le secteur et d'autres parties prenantes à appuyer les programmes et activités de l'Alliance des Nations Unies en faveur d'un développement rural durable, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil;

6. *Souligne* que les activités des fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies au niveau des pays à l'appui de l'Alliance des Nations Unies devraient, à chaque fois que possible, être intégrées au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

7. *Invite* Madagascar et la République dominicaine, en tant que pays pilotes pour l'Alliance des Nations Unies à entreprendre, avec l'appui des organismes concernés du système des Nations Unies, une évaluation des capacités existantes et des mécanismes permettant d'encourager et d'accélérer la constitution de partenariats entre secteur public et secteur privé;

8. *Invite* les organismes du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods qui ont créé des services consacrés aux partenariats entre secteur public et secteur privé à contribuer à la promotion de partenariats pour le développement rural durable, et à faciliter ces partenariats;

9. *Réaffirme* sa détermination à créer un environnement favorable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté, et invite les gouvernements

² E/2007/61.

³ E/2007/81.

des pays pilotes à poursuivre les consultations avec le secteur privé en vue de renforcer les partenariats public/privé afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

10. *Encourage* les partenaires nationaux et internationaux des partenariats public/privé à faire part de leur expérience et meilleures pratiques;

11. *Lance* un appel en faveur d'une diffusion plus large des informations sur les pays pilotes et d'un renforcement des mesures de promotion de ces pays au niveau mondial;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa session de fond de 2009 sur les travaux de l'Alliance des Nations Unies.
